

Infos mensuelles aux producteurs-trices sur les décisions de l'Interprofession du lait (05-2025)

Dans le cadre de l'IP Lait, il convient de signaler les points suivants pour fin mai 2025 :

- **Prix indicatif A pour le troisième trimestre 2025** : pour le prochain trimestre 2025, le prix indicatif A reste inchangé à 82,0 centimes par kilogramme de lait. La valeur de l'indice pertinente selon les calculs de l'OFAG s'élevait à 81,82 centimes, de sorte que la décision de l'IP Lait était très claire et contribue ainsi à la stabilité du marché.
- **Admission de la FLV-WMV dans l'IP Lait** : le comité de l'IP Lait a accepté la demande d'adhésion de la Fédération valaisanne de laiterie en tant que groupe de producteurs, datée du 13 mai 2025. Une quantité supplémentaire d'environ 35 millions de kilogrammes de lait sera ainsi rattachée à l'IP Lait à la date d'adhésion.
- **Calculateur climatique de l'IP Lait** : le projet de calculateur climatique de l'IP Lait se développe globalement conformément au plan prévu. Les éléments centraux sont les suivants :
 - Le calculateur climatique de l'IP Lait sera prêt à être utilisé concrètement à partir du 1er janvier 2026 et permettra de calculer une valeur de base représentative pour la moyenne du lait suisse dès la première année. Il sera mis à la disposition des secteurs en aval afin de leur permettre d'atteindre plus facilement leurs objectifs en matière de protection du climat (contribution Scope 3).
 - Le calculateur climatique de l'IP Lait bénéficie d'un accompagnement scientifique et est « compatible avec la réalité ». L'instrument commence avec le lait et peut être très facilement étendu à toute la viande bovine. L'objectif de l'IP Lait est également de disposer d'un calculateur climatique pour chaque exploitation agricole. Mais c'est avec le lait que l'on commence.
 - Le calculateur climatique de l'IP Lait est convivial. Il est notamment intégré dans les systèmes existants, vise l'ensemble de l'exploitation et contribue ainsi de manière significative à la simplification administrative.
 - Le calculateur climatique de l'IP Lait permet une comparaison absolue avec l'étranger et les produits importés.

Le lait suisse durable veut faire partie de la solution.

- **Situation du marché** : les mesures visant à soulager le marché des produits laitiers gras resteront en vigueur jusqu'à fin juin 2025. La phase de stockage maximal du beurre aura alors atteint son apogée. Les incertitudes qui pèsent sur le marché recèlent un certain potentiel d'imprévisibilité (exportations de fromage, taux de change) et exigent une vigilance accrue ainsi qu'un état des lieux régulier.